

Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 avril 2019 à 17h30

Date de la convocation : 02 avril 2019

Présents : Claude ESCAPE, Arnaud BINOCHE, Xavier BOURREC, Jean-Pierre RIU, Laurent MONTAGNE, Francis GUERLIN, Marie SARROTTE, Guy CAROL

Absents : Néant

Procurations : Catherine ISAIA a donné procuration à Claude ESCAPE, Aline BARBIER a donné procuration à Arnaud BINOCHE, Sabine SEIGNON a donné procuration à Jean-Pierre RIU

Secrétaire de séance : Xavier BOURREC

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du 26 février 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

1°- Vote du compte administratif 2018

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte administratif 2018 de la commune qui peut se résumer comme suit :

- Fonctionnement :
 - Dépenses : 185 754,62 €
 - Recettes : 233 658,44 €
- Investissement (reste à réaliser inclus) :
 - Dépenses : 584 030,67 €
 - Recettes : 584 883,57 €

Après avoir répondu aux questions, le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 de la commune et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

2°- Vote du compte de gestion 2018

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2018 dressé par le receveur municipal pour la commune. Il précise que la totalité des écritures portées sur ce document sont conformes et identiques à celles du compte administratif 2018 de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 de la commune et affirme que celui-ci n'appelle aucune observation.

Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

3°- Vote des taux des taxes locales 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du vote du Budget Primitif 2019 de la commune, il serait nécessaire de voter les taux des taxes locales.

Compte tenu des besoins financiers de la commune, il propose de maintenir les taux et de les fixer comme suit pour 2019 :

- Taxe d'habitation : 9,95%

- Taxe foncière (bâti) : 10,73%
- Taxe foncière (non bâti) : 45,57%

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le maintien des taux des taxes locales pour 2019 et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

4°- Vote des budgets primitifs 2019

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Budget Primitif 2019 de la commune qui peut se résumer comme suit :

- Fonctionnement : 245 093,82 € en dépenses et recettes
- Investissement : 709 722,90 € en dépenses et recettes

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Budget Primitif 2019 du lotissement camps de cirers qui peut se résumer comme suit :

- Fonctionnement : 182 164,00 € en dépenses et recettes
- Investissement : 138 465,00 € en dépenses et recettes

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2019 pour la commune et le lotissement et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

5°- Prêt bancaire pour le financement de la nouvelle station d'épuration

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin de compléter le financement de la construction de la nouvelle station d'épuration communale, il est nécessaire de contracter un emprunt.

A cet effet, il présente les offres adressées par le Crédit Agricole et par la Caisse des Dépôts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

Pour le financement de cette opération, Claude ESCAPE, Maire, est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 105 565,69 € (cent cinq mille cinq cent soixante cinq Euros et soixante neuf cents) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : PSPL (Aqua-Prêt)

Montant : 105 565,69 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 à 60 mois

Durée d'amortissement : 30 ans
dont différé d'amortissement : néant

Périodicité des échéances : Trimestrielles

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,75%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

6°- Demande de subvention pour l'amélioration du traitement d'eau potable

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du dysfonctionnement du traitement UV installé sur le réservoir d'alimentation en eau potable du village. Il précise également que lors des divers contrôles effectués par le laboratoire départemental, il ressort régulièrement des problèmes de turbidité qui empêchent un traitement de l'eau potable optimal.

Aussi, afin de remédier à cette situation, il serait nécessaire de remettre en état l'installation UV mais aussi d'installer des filtres à cartouche sur le réservoir du village.

Monsieur le Maire présente les devis de la société Mach Services pour un montant total de 3 504,96 € hors taxes et précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide financière du Département à hauteur de 60% au titre des travaux d'amélioration d'installations vétustes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de la société MACH SERVICES à hauteur de 3 504.96 € hors taxes et sollicite l'aide financière du Département à hauteur de 60% ainsi que l'autorisation d'anticiper les travaux. Il autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

7°- Renouvellement d'un contrat de contractuel de droit public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 27 mars 2018 créant un poste de contractuel de droit public à raison de 8/35^{ème} pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mai 2018. Il rappelle également que ce poste a été confié à Mme KRIER Rozenn et qu'à ce jour celle-ci répond parfaitement aux compétences du poste et donne entière satisfaction.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de renouveler ce poste pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mai 2019 au même taux horaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du poste de contractuel à raison de 8/35^{ème} pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mai 2019. Ce poste sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 316 (IB 330). Il autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

7°- Questions diverses

Néant

Après examen de l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de séance,

Les conseillers municipaux,

Le Maire,